



## CODE ROUGE INCENDIE

Cette procédure s'applique en cas d'incendie confirmé ou lors du déclenchement de l'alarme incendie dans l'installation.

Le code est terminé lorsque tous les systèmes sont revenus à la normale et sont fonctionnels (ascenseurs, porte-panneau incendie, etc.)

### 1. Prévention

- respecter les normes de sécurité incendie ;
- inspecter les équipements de protection incendie ;
- signaler tout bris d'équipement ou défectuosité.

### 2. Préparation

- élaborer un PPI Code rouge ;
- participer aux formations offertes et aux simulations ;
- connaître et identifier adéquatement les sorties d'urgence et les lieux de rassemblement ;
- identifier les zones de refuges sur les étages et unités de soins.

### 3. Intervention

#### 3.1 Consignes générales

- assurer sa sécurité en premier lieu ;
- éloigner toute personne en danger ;
- donner l'alerte ;
- ne jamais agir seul ;
- ne pas utiliser les ascenseurs ;
- libérer les lignes téléphoniques ;
- évacuer ou préparer l'évacuation.

##### 3.1.1 Le témoin doit :

- appliquer les principes de protection (SABI) ;
  - **S**auver les personnes en danger immédiat ;
  - **A**lerter le personnel ;
  - **B**arricader l'accès à la zone sinistrée en confinant les lieux ;
  - **I**ntervenir, si possible.
- activer le système d'alarme incendie en utilisant une station manuelle ;
- composer le numéro d'urgence interne (ou demander à quelqu'un de le faire) ;
- tenter de maîtriser l'incendie avec un extincteur (si début d'incendie et toujours intervenir à deux). Sinon, fermer la porte et si possible les fenêtres du local.



## 3.2 Les rôles et responsabilités en CLSC

### 3.2.1 Le répondant à la ligne d'urgence ou la réceptionniste doit :

- noter le nom de l'appelant, les renseignements reliés à l'évènement et l'heure de l'appel ;
- lancer le Code Rouge :

**LANCEMENT DU CODE (À 3 REPRISES)**  
« ATTENTION, ATTENTION, CODE ROUGE + LIEU EXACT »

- sortir la mallette ou le cartable d'urgence contenant les clés et les plans du bâtiment ;
- lancer le Code vert si l'incendie est fondé (confirmation donnée par le responsable d'évènement ou le personnel de l'étage) :

**LANCEMENT DU CODE (À 3 REPRISES)**  
« ATTENTION, ATTENTION, CODE VERT »

- évacuer en demeurant accessible pour le responsable d'évènement.

### 3.2.2 Le personnel

- cesser de façon sécuritaire toute activité ;
- tirer une seconde station manuelle si l'incendie est fondé (présence de feu/fumée) et informer le responsable d'évènement de la situation ;
- éloigner toute personne en danger ;
- sonder les portes avec le dos de la main avant d'ouvrir (ne pas l'ouvrir si elle est chaude) ;
- fermer les portes des locaux vides et placer un objet devant (ex. : une poubelle) ;
- évacuer vers le lieu de rassemblement externe ;
- aider à l'évacuation des usagers ayant besoin d'assistance ;
- sortir et demeurer à l'extérieur (ne jamais revenir en arrière) ;
- rassurer les usagers ;
- attendre les directives.

### 3.2.3 Le responsable d'évènement

- prendre en charge la situation
- se rendre à l'entrée principale, près du panneau incendie ;
- s'assurer que le Code rouge et le Code vert sont lancés ;
- ouvrir le cartable ou la mallette d'urgence et remettre les clés aux pompiers à leur arrivée ;
- contacter le CDA qui contactera le 911 (en cas d'alarme fondée ou non fondée) et la garde MUSC (au besoin) ;



- s'assurer que les accès sont sécurisés (ne pas laisser entrer de personnes à l'intérieur du bâtiment) ;
- évaluer les besoins de l'intervention ;
- recueillir les informations des chercheurs qui nommeront les secteurs qui ont été évacués ;
- prendre en note les lieux où les personnes à mobilité réduite se trouvent et communiquer les informations au SIM ;
- s'assurer que le personnel et les usagers évacuent le bâtiment ou l'installation ;
- s'assurer que les intervenants appropriés sont mobilisés ;
- assurer l'intégrité et la sécurité du personnel et des usagers ;
- assurer l'accueil des intervenants externes, s'il y a lieu.

### 3.2.4 Les chercheurs doivent :

Les chercheurs sont des personnes préidentifiées afin de faire une tournée de leur secteur de travail.

- éloigner toute personne en danger ;
- inviter le personnel à sortir et à se rendre au lieu de rassemblement ;
- fermer les portes et placer un objet devant (poubelle ou autre) ;
- faire un état de la situation au responsable d'évènement (présent à l'entrée principale) ;
- s'assurer que les gens se dirigent vers les lieux d'évacuation et s'éloignent du bâtiment.

### 3.2.5 Le chef de service/garde MUSC doit :

- se rendre au poste de commandement de l'installation ;
- demeurer en contact avec le responsable d'évènement sur les lieux et prendre la relève des opérations à son arrivée ;
- évaluer les besoins de l'intervention
- s'assurer que les procédures sont respectées ;
- assurer l'accueil des intervenants externes, s'il y a lieu ;
- s'assurer de la diffusion des messages de communication à partir de la valise de garde ;
- maintenir la communication avec les unités et les instances supérieures ;
- assurer le lien avec la CRMUSC et/ou le MSSS, au besoin ;
- demander l'ouverture d'une cellule d'urgence ou du CCMUSC si requis ;
- s'assurer de la mise en place des mesures nécessaires pour assurer la continuité des opérations.

### 3.2.6 Le CDA doit :

- diffuser les messages de communication à partir de la valise de garde ;
- soutenir les gestionnaires sur place.

### 3.2.7 Les services techniques doivent :

- se rendre au panneau incendie afin de diriger et d'accompagner les pompiers vers les équipements du bâtiment ;
- soutenir le responsable d'évènement sur dans le bâtiment ou l'installation et/ou le chef de service/garde MUSC ;
- répondre aux demandes des pompiers (demeurer disponible).

**CHSLD****3.3 Les rôles et responsabilités en CHSLD****3.3.1 Le répondant à la ligne d'urgence ou la réceptionniste doit :**

- noter le nom de l'appelant, les renseignements reliés à l'évènement et l'heure de l'appel ;
- lancer le code d'urgence :

**LANCEMENT DU CODE (À 3 REPRISES)**  
**« ATTENTION, ATTENTION, CODE ROUGE + LIEU EXACT »**

- sortir la mallette ou le cartable d'urgence contenant les clés et les plans du bâtiment.

**3.3.2 Le personnel**

- cesser de façon sécuritaire toute activité ;
- tirer une seconde station manuelle si l'incendie est fondé (présence de feu/fumée) et informer le responsable d'évènement de la situation en composant le numéro d'urgence interne ;
- éloigner toute personne en danger ;
- sonder les portes avec le dos de la main avant d'ouvrir (ne pas l'ouvrir si elle est chaude) ;
- fermer les portes des locaux vides et placer un objet devant (ex. : une poubelle) ;
- se préparer à évacuer vers le lieu de rassemblement ;
- aider à l'évacuation des usagers ayant besoin d'assistance ;
- si une évacuation extérieure est nécessaire, demeurer à l'extérieur (ne jamais revenir en arrière) ;
- rassurer les résidents et les visiteurs ;
- attendre les directives.

**3.3.3 Le responsable d'évènement**

- identifier le lieu de la détection en regardant sur le panneau indicateur le plus près ;
- se rendre à l'entrée principale, près du panneau incendie ;
- s'assurer que le Code rouge est lancé ;
- ouvrir le cartable ou la mallette d'urgence et remettre les clés aux pompiers à leur arrivée ;
- contacter le CDA qui contactera le 911 (en cas d'alarme fondée ou non fondée) et la garde MUSC (au besoin) ;



- s'assurer que les accès sont sécurisés (ne pas laisser entrer de personnes à l'intérieur du bâtiment) ;
- évaluer les besoins de l'intervention ;
- recueillir les informations de l'infirmière de l'étage ;
- prendre en note les lieux où les personnes à mobilité réduite se trouvent et communiquer les informations au SIM ;
- s'assurer que les professionnels se rendent au lieu d'évacuation extérieur ;
- assurer l'intégrité et la sécurité du personnel et des usagers ;
- assurer l'accueil des intervenants externes, s'il y a lieu.
- contacter le coordonnateur en hébergement ou le coordonnateur d'activité ;

### 3.3.4 L'infirmière sur l'étage – l'ASI touché par l'évènement doit :

- identifier le lieu de la détection en regardant sur le panneau indicateur le plus près ;
- se rendre sur le lieu assisté du personnel sur l'étage (ne jamais agir seul) ;
- informer le responsable d'évènement présent au panneau de la situation en contactant la ligne d'urgence interne.

### 3.3.5 Le CDA doit :

- diffuser les messages de communication à partir de la valise de garde ;
- soutenir les gestionnaires sur place.

### 3.3.6 Les services techniques doivent :

- se rendre au panneau incendie afin de diriger si nécessaire les pompiers vers les équipements du bâtiment ;
- soutenir le responsable d'évènement sur les lieux et/ou le chef de service/garde MUSC ;
- répondre aux demandes des pompiers (demeurer disponible).

## En cas d'incendie confirmé

### 3.3.7 L'infirmière sur l'étage – l'ASI touché par l'évènement doit :

- appliquer les principes de protection (SABI) ;
  - **S**auver les personnes en danger immédiat ;
  - **A**lerter le personnel ;
  - **B**arricader l'accès à la zone sinistrée en confinant les lieux ;
  - **I**ntervenir, si possible.
- tenter de maîtriser l'incendie avec un extincteur (si début d'incendie, toujours intervenir à deux). Sinon, fermer la porte et si possible les fenêtres du local ;
- appliquer la procédure Code vert - Évacuation.

### 3.3.8 Le chef de service/garde MUSC doit :

- se rendre au poste de commandement de l'installation ;
- demeurer en contact avec le responsable d'évènement sur les lieux et prendre la relève des opérations à son arrivée ;
- évaluer les besoins de l'intervention

- s'assurer que les procédures sont respectées ;
- assurer l'accueil des intervenants externes, s'il y a lieu ;
- s'assurer de la diffusion des messages de communication à partir de la valise de garde ;
- maintenir la communication avec les unités et les instances supérieures ;
- assurer le lien avec la CRMUSC et/ou le MSSS, au besoin ;
- demander l'ouverture d'une cellule d'urgence ou du CCMUSC si requis ;
- s'assurer de la mise en place des mesures nécessaires pour assurer la continuité des opérations.



### 3.4 Les rôles et responsabilités en centre hospitalier

#### 3.4.1 Le répondant à la ligne d'urgence interne doit :

- noter le nom de l'appelant, les renseignements reliés à l'évènement et l'heure de l'appel ;
- ou
- identifier le lieu de la détection sur le panneau d'alarme incendie ;
  - envoyer un message avec le lieu de la détection sur les ondes radio ;
  - lancer le code d'urgence :

**LANCEMENT DU CODE (À 3 REPRISES)**

**« ATTENTION, ATTENTION, CODE ROUGE + LIEU EXACT »**

- noter les communications, ainsi que les heures et les noms des personnes qui communiquent des informations afin de compléter un journal des opérations ;
- appeler les compagnies externes au besoin (Gaz Métro, Ascenseur Viau, etc.).

#### 3.4.2 Le personnel

- cesser de façon sécuritaire toute activité ;
- tirer une seconde station manuelle si l'incendie est fondé (présence de feu/fumée) et informer le service de sécurité de la situation en composant le numéro d'urgence interne ;
- éloigner toute personne en danger ;
- sonder les portes avec le dos de la main avant d'ouvrir (ne pas l'ouvrir si elle est chaude) ;
- fermer les portes des locaux vides et placer un objet devant (ex. : une poubelle) ;
- se préparer à évacuer vers le lieu de rassemblement ;
- aider à l'évacuation des usagers ayant besoin d'assistance ;
- si une évacuation extérieure est nécessaire, demeurer à l'extérieur (ne jamais revenir en arrière) ;
- rassurer les usagers et visiteurs ;
- attendre les directives.

**3.4.3 Le service de sécurité doit :**

- envoyer un agent à l'entrée principale du bâtiment touché – près du panneau incendie ;
- sortir le cartable d'urgence contenant les plans du bâtiment ;
- alerter le CDA pour établir la communication ;
- évaluer les besoins de l'intervention et les communiquer au chef de service/garde MUSC ;
- s'assurer que les intervenants appropriés sont mobilisés ;
- assurer l'accueil des intervenants externes et les diriger, s'il y a lieu ;
- rédiger un rapport d'intervention avec les heures, actions et décisions prises tout au long de l'intervention.

**3.4.4 Le CDA doit :**

- diffuser les messages de communication à partir de la valise de garde ;

**3.4.5 Le chef de service/garde MUSC doit :**

- se rendre au poste de commandement de l'installation ;
- s'assurer que le Code rouge est lancé ;
- demeurer en contact avec le responsable d'évènement sur les lieux et prendre la relève des opérations à son arrivée ;
- évaluer les besoins de l'intervention
- s'assurer que les procédures sont respectées ;
- assurer l'accueil des intervenants externes, s'il y a lieu ;
- s'assurer de la diffusion des messages de communication à partir de la valise de garde ;
- maintenir la communication avec les unités et les instances supérieures ;
- assurer le lien avec la CRMUSC et/ou le MSSS, au besoin ;
- demander l'ouverture d'une cellule d'urgence ou du CCMUSC si requis ;
- s'assurer de la mise en place des mesures nécessaires pour assurer la continuité des opérations.

**4. Rétablissement****4.1 Les rôles et responsabilités des intervenants à la fin du code****4.1.1 Le répondant à la ligne d'urgence interne doit :**

- annoncer la fin du code d'urgence (à la demande du Service de sécurité incendie de Montréal ou du responsable d'évènement) :

**LANCEMENT DE LA FIN DU CODE (À 3 REPRISES)**

**« ATTENTION, ATTENTION, CODE ROUGE TERMINÉ »**

**4.1.2 Le personnel doit :**

- mettre fin aux mesures d'intervention ;
- retourner à ses activités régulières dans les plus brefs délais ;
- signaler à son supérieur toutes problématiques liées à l'évènement.

#### **4.1.3 Le responsable d'évènement doit :**

- demander l'annonce de la fin du code d'urgence (après autorisation du Service de sécurité incendie de Montréal) ;
- s'assurer de la remise en fonction de tous les systèmes (panneau incendie, ascenseurs, accès) ;
- assurer la sécurité et l'intégrité du personnel et des usagers ;
- s'assurer que le personnel est avisé de la fin du code et mettre fin aux mesures d'intervention ;
- s'assurer du rétablissement des activités régulières dans les plus brefs délais ;
- maintenir la communication avec le chef de service/garde MUSC ;
- s'assurer que les personnes impliquées reçoivent le soutien et/ou les soins appropriés.
- faire appel au programme d'aide aux employés (PAE) si la situation le requiert ;
- compléter un rapport d'évènement ou d'intervenant et un rapport AH-223 ;
- participer à la rencontre post-évènement.

#### **4.1.4 Le gestionnaire du service touché doit :**

- s'assurer du rétablissement des activités régulières dans les plus brefs délais ;
- s'assurer du support apporté au personnel et effectuer s'il y a lieu, le lien avec le PAE ;
- participer à la rencontre post-évènement.

#### **4.1.5 Le chef de service/garde MUSC doit :**

- s'assurer que la fin du code est lancée, après autorisation du Service de sécurité incendie de Montréal ;
- autoriser la réintégration des lieux suite à une évacuation, après autorisation du Service de sécurité incendie de Montréal.
- s'assurer de la diffusion des messages de communication à partir de la valise de garde ;
- demeurer en soutien au gestionnaire pour la mise en place des mesures de rétablissement ;
- s'assurer de la mise en place des mesures appropriées pour offrir du soutien aux victimes, aux patients et aux familles ;
- s'assurer du support apporté au personnel et effectuer s'il y a lieu, le lien avec le PAE.
- organiser une rencontre post-évènement avec les intervenants concernés ;
- émettre et recueillir les recommandations et pistes d'amélioration aux directions concernées, et ce, en collaboration avec le gestionnaire responsable ;
- collaborer avec les différents services afin de participer aux enquêtes internes, s'il y a lieu.